initiales du maire

initiales du sec.-trés

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 19 octobre 2026 à 18h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Lucien Villeneuve, maire préside la séance à laquelle participent :

Monsieur Peter Villeneuve
Madame Élizabeth Boily
Monsieur Pierre-Luc Côté
Monsieur Sylvain Morel
Monsieur Richard Dufresne

Madame Najat Tremblay est absente.

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général.

19 contribuables assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

02. <u>Dossiers généraux</u>
   a) Demande STS – ajout d'un trajet
   b)

03. <u>Service de sécurité publique</u>
   a)
   b)

04. <u>Service travaux publics</u>
   a) Procès-verbal R-1023 emprunt parapluie
   b) Demande MTMD – Traverse VHR intersection Hôtel-de-Ville/Martel
   c) Reddition de compte PPA-CE
   d) Reddition de compte PPA-ES
   e)

05. <u>Service d'urbanisme et environnement</u>
   a) Rapport de comité
   b) Rapport d'évaluation de service
   c) Adoption second projet R-1024 concernant le zonage
   d) Dossier cour municipale – 330 des Bouleaux-Gris
   e) Dérogation mineure – 3865 chemin du Cap
   f)

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. <u>Service des loisirs</u>
   a) Rapport de comité
   b)

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

07. Service communautaire et culturel
    a) Rapport de comité
    b)

08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :
    a) _____
    b) _____
    c) _____

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Peter Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

4. e) Soumission MIFF – mécanique station de pompage
7. b) Quarante ans Aide-Action

2. Dossiers généraux

324-2026

2. a) Demande STS – ajout d'un trajet

ATTENDU QU'une plainte a été reçue par rapport à la sécurité du transport de la STS en raison d'un trop grand nombre d'utilisateurs;

ATTENDU QUE la sécurité est effectivement compromise, car des utilisateurs doivent se tenir à côté du chauffeur dû au manque de place dans l'autobus;

ATTENDU QUE la Société de Transports du Saguenay a fait parvenir des soumissions à la Ville pour ajouter un transport pour la période scolaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Peter Villeneuve, appuyé par Élizabeth Boily et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'un trajet #28 d'autobus supplémentaire soit ajouté tous les matins pour la période scolaire, du jeudi 7 janvier 2027 au mardi 22 juin 2027, pour un montant de 23 440.45$ plus taxes.

3. Service de sécurité publique

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

4. <u>Service travaux publics</u>

325-2026

4. a) <u>Procès-verbal R-1023 emprunt parapluie</u>

<u>Règlement no. 1023</u>

Décrétant un emprunt de 300 000$ et une dépense de 300 000$ pour des dépenses en immobilisations

Procès-verbal de la période d'accessibilité au registre tenue le 15 octobre 2026.

La présente est pour certifier par le soussigné, secrétaire-trésorier, que :

- Le nombre de personnes habiles à voter a été établi à 5316
- Le nombre nécessaire de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 543
- Aucune personne habile à voter ne s'étant enregistrée afin de demander la tenue d'un référendum, le règlement #1023 est déclaré approuvé par lesdits électeurs.

Il est proposé par Richard Duresne, appuyé par Pierre-Luc Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que soit adopté le procès-verbal déposé suite à la période d'accessibilité au registre tenue le 15 octobre 2026, selon les dispositions du règlement #1023.

326-2026

4. b) <u>Demande MTMD – Traverse VHR intersection Hôtel-de-Ville/Martel</u>

ATTENDU QUE la circulation des VHR est autorisée sur la rue de l'Aéroport et une partie de la rue de l'Hôtel-de-Ville pour rejoindre les sentiers fédérés;

ATTENDU QUE la desserte de la rue de l'Hôtel-de-Ville est impraticable en période estivale;

ATTENDU QU'une traverse à la lumière serait sécuritaire pour les véhicules de type quatre roues et côte-à-côte;

ATTENDU QUE cette traverse permettrait aux usagers du côté ouest du boulevard Martel de rejoindre la desserte de la rue de l'Aéroport;

ATTENDU QUE ladite traverse éviterait les usagers qui traversent un peu partout de manière non sécuritaire sur le boulevard Martel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Peter Villeneuve, appuyé par Pierre-Luc Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit et est demandé au MTMD d'autoriser une traverse sécuritaire à la lumière de l'intersection de la rue de l'Hôtel-de-Ville, du boulevard Martel et de la rue de l'Aéroport.

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés

No de résolution
ou annotation

327-2026

4. c) <u>Reddition de compte PPA-CE</u>

ATTENDU l'aide financière de 14 500$ pour le :

- Dossier : XTE23834
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE Ville de Saint-Honoré a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2026** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élizabeth Boily, appuyé par Pierre-Luc Côté, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Ville de Saint-Honoré approuve les dépenses d'un montant de 112 144.57$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité Durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

328-2026

4. d) <u>Reddition de compte PPA-ES</u>

ATTENDU l'aide financière de 15 000$ pour le :

- Dossier : GZV73987
- Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Honoré a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Pierre-Luc Côté, appuyé par Richard Dufresne, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Ville de Saint-Honoré approuve les dépenses d'un montant de 112 144.57$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité Durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

329-2026

4. e) <u>Soumission MIFF – mécanique station de pompage</u>

ATTENDU QU'une soumission a été demandée de gré à gré à l'entreprise MIFF pour la mécanique d'une station de pompage;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a déposé son offre, soit :

MIFF.....38 804.00 $ (plus taxes)

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élizabeth Boily, appuyé par Sylvain Morel et résolu à l'unanimité des conseillers que soit retenue la soumission de MIFF pour la mécanique de la station de pompage au coût de 38 804.00 $ plus taxes.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

5. <u>Service d'urbanisme et environnement</u>

5. a) <u>Rapport du comité</u>

Aucun rapport

330-2026 **5. b) <u>Rapport d'évaluation de service</u>**

Il est proposé par Sylvain Morel
appuyé par Élizabeth Boily
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport d'évaluation du service d'urbanisme pour le mois de septembre.

5. c) <u>Adoption second projet R-1024 concernant le zonage</u>

Dossier reporté

331-2026 **5. d) <u>Dossier cour municipale – 330 des Bouleaux-Gris</u>**

Il est proposé par Sylvain Morel
appuyé par Peter Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE soit mandaté le bureau d'avocat Simard, Boivin et Lemieux pour poursuite à la cour municipale le dossier suivant :

- Josée Gagnon et Serge Harvey dit Harvie (330 rue des Bouleaux-Gris) – conformité septique manquante

332-2026 **5. e) <u>Dérogation mineure – 3865 chemin du Cap</u>**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par madame Doris Thomassin et monsieur Jean Tremblay pour leur propriété du 3865 chemin du Cap;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif d'autoriser un abri d'auto en cours avant contrevenant aux articles 4.2.2.1 et 5.5.1.5 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment accessoire dans la cour avant empiéterait également dans la marge avant et créerait un impact visuel significatif par rapport aux propriétés avoisinantes ce qui pourrait créer un précédent non souhaité;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de construire un abri d'auto en cour avant s'il est attenant et qu'il respecte la marge avant requise de 6m;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 22 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Élizabeth Boily, appuyé de Sylvain Morel et résolu à l'unanimité des conseillers que soit et est par les présentes refusée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Jean Tremblay et madame Doris Thomassin.

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

- Maison rue Hôtel-de-Ville

6. Service des loisirs

6. a) Rapport du comité

Aucun rapport

7. Service communautaire et culturel

7. a) Rapport du comité

Aucun rapport

7. b) Quarante ans Aide-Action

Madame Élizabeth Boily parle de l'événement pour le 40e anniversaire du Groupe Aide-Action, elle invite la population à se procurer des billets au coût de 10$.

8. Lecture de la correspondance

9. Affaires nouvelles

10. Période de questions des contribuables

- Bois coupé le long du chemin du Volair

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Je soussigné, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

_____
Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

La levée de la séance est proposée à 19h53 par Élizabeth Boily.

Je, Lucien Villeneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

_____
Lucien Villeneuve
Maire

_____
Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et
Directeur général